



Montreuil, le 1^{er} juin 2017

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°137 - 20170601

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le jeudi 8 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Le 8 juin prochain, notre camarade Gildo VIEIRA, agent territorial de Plaine commune (93), est convoqué au tribunal de grande instance de Paris.

Le 5 juillet 2016, alors que l'Assemblée nationale débattait du projet de loi Travail, le Premier ministre Manuel Valls mettait fin au débat et empêchait le vote des députés.

Un rassemblement a alors débuté devant le bâtiment contre l'utilisation de l'article 49.3. Un dispositif de maintien de l'ordre totalement disproportionné était en place. CRS, gardes-mobiles, policiers en tenue anti-émeute se déployaient pour enfermer les manifestants sur un trottoir du pont de la Concorde. Le quartier était ratissé et un millier de personnes susceptibles de vouloir manifester étaient fouillées et emmenées manu militari dans la nasse. Les manifestants furent ainsi retenus pendant plus de cinq heures, jusqu'à ce que la police les raccompagne par petits groupes jusqu'au métro Concorde.

Les forces de l'ordre ont également frappé et arrêté plusieurs manifestants, dont notre camarade Gildo. Alors que ce dernier a été victime de violences policières, il fait l'objet de poursuites infondées.

Ce procès confirme que la criminalisation de l'action syndicale est une stratégie délibérée mise en œuvre par les tenants de l'ordre établi. Cela confirme nos craintes, renforcées depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales. La longue liste des militants syndicaux poursuivis en justice démontre que ces craintes sont plus que fondées.

Aucun citoyen attaché aux valeurs de la République ne peut accepter la criminalisation du mouvement social et de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse de porter atteinte aux conditions de travail et d'emploi de la population tant en France qu'au niveau mondial. Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

... / ...

Un rassemblement de soutien à notre camarade Gildo est organisé le 8 juin devant le TGI de Paris à 8 h 30. Afin de permettre aux personnels de la Fonction publique territoriale d'Ile-de-France de participer à cette initiative, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 8 juin 2017, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale des collectivités d'Ile-de-France.

La CGT exige la relaxe des militants syndicaux poursuivis en justice dans le cadre de leur activité syndicale. La CGT revendique une loi d'amnistie concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,



Secrétaire général